

Image not found or type unknown



Cotisation pour payer la maison de retraite de ses parents

Par **marayen**, le **16/05/2011** à **19:46**

Bonjour, mon père est déjà en maison de retraite et ma mère va bientôt le rejoindre. une cotisation sera demandé aux 7 enfants pour contribuer à payer la maison de retraite. tout en sachant qu'il n'y a pas d'entente entre enfant. je souhaite savoir comment sera calculé la cotisation de chacun? Est-ce seulement sur les revenus? Ou est-ce pris en compte toutes les charges (prêts), enfants à charge?

Par **mimi493**, le **16/05/2011** à **20:02**

Ce n'est pas une cotisation, c'est une pension alimentaire, elle est donc calculée en fonction des moyens de chacun et des besoins des parents. Si les enfants ne peuvent se mettre d'accord, il faut saisir le JAF. Chacun apportera les preuves de ses revenus et charges, le JAF décidera. PS : à noter que la pension est déductible pour les impôts